

la ligue de
l'enseignement



TRANSPORT | HÉBERGEMENT | RESTAURATION | ACTIVITÉS
l'expérience du VRAI **TOUT COMPRIS**

DUO | FAMILLE | TRIBU

séjours Neige 2025

DÉPART DE SAINT-BRIEUC - RENNES

www.laligue22.org



VOYAGER AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Forte de son expérience dans le tourisme social et solidaire, notre fédération d'associations laïques et mouvement d'éducation populaire, vous propose une destination montagne pour vos prochaines vacances d'hiver. En période de vacances scolaires ou hors vacances scolaires, profitez de séjours « clé en main » pour vivre pleinement la magie hivernale.

#1

UNE DESTINATION DE CHOIX

Au sommet des Alpes, profitez des plaisirs de la montagne à La Plagne ou à Morzine, stations de renommée internationale. Savoie ou Haute-Savoie, sentez battre le cœur de ces domaines et goûtez aux richesses locales.

#2

DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Transport aller-retour et sur place, hébergement, restauration, matériel, forfait remontées mécaniques, activités... Une formule séjour tout compris. **VRAIMENT** tout compris !

#3

DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS & UN PAIEMENT FACILITÉ

Tarifs groupes de - 20 à - 30 % par rapport aux prix publics. Chèques vacances ANCV acceptés. Frais d'adhésion offerts sur présentation de la carte Cezam en Bretagne. Paiement en 2 ou 3 mensualités possible.

#4

UN VOYAGE SIMPLIFIÉ

Un accompagnateur est à vos côtés tout au long de votre séjour. Sa seule préoccupation : la réussite de vos vacances.

#5

UN CONFORT ASSURÉ

Profitez du transport aller-retour de nuit en autocar grand tourisme pour rejoindre votre hébergement, un village vacances chaleureux et convivial avec une qualité de services garantie.

#6

DES ACTIVITÉS POUR TOUS ET TOUTES !

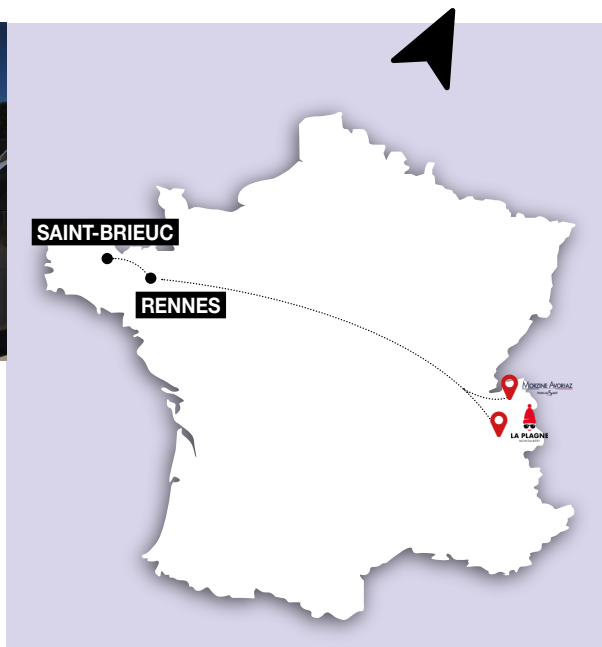
De véritables vacances « autrement » : défis sportifs, balades, jeux... Débutant-es ou expert-es, à chacun-e son rythme pour profitez des bienfaits de la montagne comme bon vous semble.

ET SES PARTENAIRES !



VOYAGES LE DIVENAH

Confort des véhicules,
professionnalisme et
chauffeurs expérimentés...
Cette société bretonne
assure la sécurité de votre
voyage dans les meilleures
conditions.



LA CARTE CEZAM

La carte Cezam, c'est toute la force du réseau des associations Cezam, de leurs partenaires et des CE adhérents, implantés au coeur des régions. C'est l'alliée des sorties, des loisirs et des vacances partout en France !



BON PLAN

la carte d'adhésion à la Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor est offerte aux détenteurs et détentrices de la carte Cezam !



BON À SAVOIR

La Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor adhère à :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CENTRE CONFÉDÉRAL, 3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07.
et dispose de l'agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399

Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours



Certificat d'immatriculation : IM075100379
(article r. 211-21 du Code du Tourisme)

La garantie financière est apportée par : FMS-UNAT, 8 rue César Franck, 75015 Paris / L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : APAC/MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort cedex 8



DES TARIFS TRANQUILLITÉ

TARIFS PENSION COMPLÈTE LA PLAGNE*

	VACANCES SCOLAIRES DU 8 AU 15 FÉVRIER	HORS VACANCES SCOLAIRES « ADULTS ONLY » DU 8 AU 15 MARS	SUPPLÉMENT PARADISKI
Ad. <u>non</u> skieur	845 €	845 €	
Ad. skieur	1220 € / 6 jrs	1200 € / 6 jrs	60 € / 6 jrs
Ad. + 65 ans	1160 € / 6 jrs	1140 € / 6 jrs	55 € / jrs
Enf. 5-12 ans inclus	1130 € / 6 jrs	ADULTS ONLY	55 € / jrs

➕ D'INFOS

→ www.linscription.com

➕ D'INFOS

→ www.linscription.com

* Base chambre double

TARIFS PENSION COMPLÈTE MORZINE-LES GETS*

	VACANCES SCOLAIRES DU 15 AU 22 FÉVRIER	SUPPLÉMENT PORTES DU SOLEIL
Ad. <u>non</u> skieur	800 €	
Ad. skieur	1100 € / 6 jrs	70 € / 6 jrs
Ad. + 65 ans	1100 € / 6 jrs	50 € / 6 jrs
Ado. 14-17 ans inclus	1030 € / 6 jrs	70 € / 6 jrs
Enf. 5-13 ans inclus	940 € / 6 jrs	50 € / 6 jrs

➕ D'INFOS

→ www.linscription.com

* Base chambre double

TARIFS ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE

Pour être valable, l'assurance annulation optionnelle doit être souscrite au moment de la réservation du séjour. La notice descriptive des conditions de cette garantie ainsi que votre attestation d'assurance vous seront envoyées par email. Son montant s'élève à 3,20 % du montant du séjour par personne.

ADHÉRER À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT !

C'EST...

FAIRE LE CHOIX D'UNE PLANÈTE VIVABLE,
DE SOCIÉTÉS OUVERTES, GÉNÉREUSES
ET RESPONSABLES

APPRENDRE PAR ET AVEC LES AUTRES,
FAIRE VIVRE LA CONVIVIALITÉ
ET LA FRATERNITÉ

CONSTRUIRE DE LA SOLIDARITÉ
ET AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS

PRENDRE SA PART D'UNE
DÉMOCRATIE QUI IMPLIQUE
CHACUN ET CHACUNE

CRÉER UN LIEN ENTRE DES ACTES
À LA MESURE DE CHACUN·E ET DES COMBATS
À L'ÉCHELLE DE L'HUMANITÉ



TARIFS ADHÉSION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les séjours Ligue de l'enseignement sont proposés
à ses adhérentes et adhérents 2024 / 2025 et aux
détenteurs et detentrices de la carte Cezam.

ADHÉSION 2024/2025	
Plus de 18 ans	15 €
Moins de 18 ans	10 €

Formulaire d'inscription



AU DÉPART DE

- ☐ SAINT-BRIEUC
- ☐ RENNES

VOTRE RÉSERVATION 2025

- ☐ LA PLAGNE
DU 8 AU 15 FÉVRIER
- ☐ MORZINE-LES GETS
DU 15 AU 22 FÉVRIER
- ☐ LA PLAGNE
DU 8 AU 15 MARS
ADULTES ONLY !

	NB DE VOYAGEURS OU VOYAGEUSES	MONTANT PAR PERS. EN €	MONTANT EN €
Ad. <u>non</u> skieur			
Ad. skieur			
Ad. + 65 ans			
Ado. 14-17 ans			
Enf. 5-12 ans inclus			
Suppl. PARADISKI Ad.			
Suppl. PARADISKI Ad. + 65 ans			
Suppl. PARADISKI Enf. 5-12 ans			
Suppl. PORTES DU SOLEIL Ad.			
Suppl. PORTES DU SOLEIL Enf. 5-13 ans			
Suppl. PORTES DU SOLEIL Ad. + 65 ans			
Montant TOTAL 1			

Assurance annulation optionnelle (3,20 % du TOTAL 1)		☐ Oui ☐ Non	
Carte d'adhésion obligatoire <i>Excepté pour les adhérent-es 2024 / 2025 et les détenteurs ou détentrices de la carte Cézam</i>	☐ 15 € / 18 ans	Nombre :	
	☐ 10 € / 18 ans	Nombre :	
	☐ Adhérent-e 2024 / 2025	Nombre :	
	☐ Carte Cézam	Nombre :	
Montant TOTAL 2			
ACOMPTE versé (30 % du TOTAL 1+2)			
SOLDE à verser			

VOTRE RÈGLEMENT

JE RÈGLE :

- ☐ Par chèque (à l'ordre de : *Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor*)
- ☐ Par virement bancaire (*voir coordonnées bancaires jointes*)
- ☐ Par carte bancaire
- ☐ Par chèques vacances
- ☐ En espèces



Chèques vacances et espèces seront **remis en main propre** contre remise d'un bordereau et sur RDV auprès du Service Séjours, **OU** adressés **par courrier recommandé avec accusé de réception**.

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales de vente des voyages et séjours, et des conditions d'application de l'assurance annulation optionnelle en **P. 14 et 15** de la présente brochure.

Date & Signature :



RENSEIGNEMENTS DES VOYAGEURS ET VOYAGEUSES

DOCUMENT DUPLICABLE

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : **CE représenté :**

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : **CE représenté :**

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : **CE représenté :**

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : CE représenté :

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : CE représenté :

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : CE représenté :

CONDITIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

Établies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor est la représentation départementale de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente fondée en 1866 par Jean Macé. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1 – INSCRIPTION :

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription nous est retournée, accompagnée d'un chèque de 30 % du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 31 jours avant le départ.

2 – ADHÉSION :

Les séjours sont ouverts à aux adhérents et adhérents de la Ligue de l'enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP... sans aucune forme de discrimination.

3 – RESPONSABILITÉ DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent ou l'adhérente et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports routiers, troubles politiques, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes d'insécurité.

Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait

personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent ou adhérente.

4 – RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR :

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention de différents organismes ou prestataires : propriétaires, hôteliers, restaurateur...

Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 – RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANT-ES :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait des participant-es, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Les participant-es doivent attirer l'attention sur tout élément déterminant de leur choix, sur toute particularité les concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement 22. Passé ce délai, cachet de La Poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 – ANNULATIONS :

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez en informer la Ligue de l'enseignement par

lettre recommandée avec accusé de réception, la date de La Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait des participant-es entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Nombre de jours avant le départ	Montant ou % du prix total retenu
Plus de 31	Frais de dossiers : 85 € / pers. ou 120 € / famille
Entre 30 et 21	30 %
Entre 20 et 15	60 %
Entre 14 et 8	80 %
Moins de 8	100 %
Non présentation	100 %

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par les participant-es entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

Annulation du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage est annulé par la Ligue, l'adhérent-e recevra une indemnité égale à la pénalité supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par souci de sécurité pour les voyageurs ou voyageuses ou pour motif d'insuffisance du nombre de participant-es.

7 – BAGAGES :

Ils doivent être étiquetés. Ils restent sous votre responsabilité et sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

8 – ASSURANCE VOYAGE :

Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de Gritchen, l'ensemble des participant-es à un voyage ou

à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits :

- a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ;
- b) défense et recours : frais réels ;
- c) individuelle "accident corporel" ;
- d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ;
- e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de :

vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100 € maximum avec franchise de 110 € par sinistre (vétusté maximum 50 %).

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par Gritchen et que chaque participant·e peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties (*sur demande auprès de la Ligue 22*).

IMPORTANT : L'assurance Gritchen agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait des participant·es).

📞 **D'INFOS** : www.laligue22.org
Rubrique **Vacances** ➔ Séjours Hiver

9 – PRIX :

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse au choix des prestataires du séjour. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à aux participant·es lors de leur inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour les suites données en cas de modification ou d'annulation d'un séjour.

ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en

bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

10 – CONVOCATION DE DÉPART :

Elle vous sera adressée en temps utile et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau...)

11 – BÉNÉFICIAIRES DES CHÈQUES VACANCES :

La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. Il est indispensable de les remettre « en main propre » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

12 – PLACES LIMITÉES :

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

13 – ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE :

Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré·e devra verser ou l'acompte qu'il ou elle devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent·e doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé ou sur www.declare.fr, et dans les 5 jours ouvrés, de tout événement

susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarif : 3,20 % du montant du séjour ;

ATTENTION : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie ainsi que votre attestation d'assurance, qui vous seront envoyées par email.

📞 **D'INFOS** : www.laligue22.org
Rubrique **Vacances** ➔ Séjours Hiver.

14 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES :

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par la Ligue de l'enseignement 22 aux fins suivantes :

- le traitement de vos demandes par le personnel de la Ligue de l'enseignement, dûment habilité
- vous adresser des informations par téléphone ou par email, uniquement dans le cadre de votre demande.

Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. À défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. Aucune information ne sera cédée ou vendue à un tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement.

Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Création graphique :

Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor

Impression :

Crédits images :

© E. Sirparanta, JNJ Photo, O. Allamand, P. Augier.

**FÉDÉRATION
CÔTES-D'ARMOR**

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

89 boulevard Édouard Prigent
22 000 Saint-Brieuc

Janig JÉGOUREL

02 96 01 51 36

sejours1@ligue-enseignement22.org

www.laligue22.org



Suivre la Ligue 22
[liguedelenseignement22](https://www.facebook.com/liguedelenseignement22)